

# **OPTOMÉTRISTES**

CNP 31111

Examinent les yeux des patients pour évaluer et diagnostiquer les maladies et les troubles oculaires. Ils prescrivent et ajustent des lunettes ou des lentilles cornéennes, et recommandent des traitements tels que des exercices pour corriger les problèmes de vision ou les troubles oculaires.



**PERSPECTIVES DE TROIS ANS** 



POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

20

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

**S.O.** 

**NIVEAU DE SCOLARITÉ** 



**EMPLOYÉS** 

102

**SALAIRE MOYEN** 

120 000

\$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.

# EMPLOI SELON L'INDUSTRIE 100,0 % Soins de santé et assistance sociale s.o. S.O. S.O. S.O. Toutes les autres industries

# **EMPLOI SELON L'ÂGE**

0.00/	
0,0 %	15-24
0,0 %	25-34
0,0 %	35-44
0,0 %	45-54
0,0 %	55-64
0,0 %	65+

## **ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM**

Docteur/Docteure En Optométrie (O.D.)

Optométriste

### **FONCTIONS PRINCIPALES:**

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- examiner les yeux des patients et faire des examens à l'aide d'ophtalmoscopes, de biomicroscopes et autres appareils spécialisés afin de déterminer la santé oculaire et l'acuité de la vue;
- prescrire et administrer des traitements (à l'exclusion d'interventions chirurgicales) afin de sauvegarder, d'améliorer et de corriger la vue, et de gérer les autres maladies et troubles oculaires;
- prescrire, dispenser et ajuster des lunettes, des lentilles cornéennes et autres aides visuelles;
- éduquer et conseiller les patients sur l'utilisation et l'entretien des lentilles cornéennes, l'hygiène oculaire, les options chirurgicales et non-chirurgicales, les soins et l'entretien préventifs liés au travail et au style de vie.

